Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401297-20241024-DEL_2024_154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2024

Publiée le 31 octobre 2024

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-quatre octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 octobre 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christian RIOU, Alain MILON, Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA

DEL_2024_154

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MONSIEUR JEAN PIERRE DEMONT DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN

Par délibérations successives, le Conseil Municipal a actualisé et reconduit le programme d'aides de la commune dans le cadre des opérations de ravalement de façade, ainsi que le périmètre de ce programme d'aides notamment autour de l'axe de l'Avenue Saint Marc,

Dans le cadre de la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 8412924A0149 délivrée favorablement le 6 Juin 2024 portant sur le ravalement de façade de l'immeuble situé 230 Route d'Entraigues, cadastré section BZ n°2, Monsieur Jean Pierre DEMONT a présenté le 26 juillet 2024 un dossier en vue de l'attribution d'une aide de la Commune, ayant permis le calcul de la subvention sur la base du montant de 75 euros /m² X 175 m² de façade enduite, soit le montant plafonné pour des travaux d'enduit de 3 300 euros.

Un avis favorable de l'Architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C. A. U. E.), ayant été donné,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer à Monsieur Jean Pierre DEMONT une subvention d'un montant de 3 300 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 230 Route d'Entraigues, cadastré BZ 2.

- De prélever la somme sur le budget de la Commune.

Vu le Budget de la Commune,

Vu la délibération DEL_2021_26 du 18 février 2021 par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de Sorgues a décidé d'actualiser et de reconduire le programme d'aides dans le cadre de l'opération ravalement des façades et adopté le règlement de soutien financier,

Vu la délibération en date du 18 Novembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a actualisé le périmètre du programme d'aides de la commune dans le cadre des opérations de ravalement de façade,

Vu la délibération en date du 4 mai 2022 par laquelle le Conseil Municipal a actualisé le périmètre du programme d'aides de la commune autour de l'axe de l'Avenue Saint Marc,

Vu la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 8412924A0149 délivrée favorablement le 6 Juin 2024 portant sur le ravalement de façade de l'immeuble situé 230 Route d'Entraigues cadastré section BZ n°2, Monsieur Jean Pierre DEMONT a présenté le 26 Juillet 2024 un dossier en vue de l'attribution d'une aide de la Commune ; ce dossier a permis le calcul de la subvention sur la base du montant de 75 euros X 175 m² de façade enduite soit le montant plafonné pour des travaux d'enduit de 3 300 euros,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 10 septembre 2024,

Considérant l'avis favorable de l'Architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C. A. U. E.),

Considérant la facture présentée acquittée,

Sur le rapport présenté par Sylviane FERRARO;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ATTRIBUE à Monsieur Jean Pierre DEMONT une subvention d'un montant de 3 300 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 230 Route d'Entragiues, cadastré section BZ n°2.

DIT que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune.

Adopté à la majorité
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nimes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.